MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Publication périodique

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

**ARBO. VITI. RHONE-ALPES**

ABONNEMENT ANNUEL: 80 f

REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17

(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

7 Janvier 1983 N° de série continue 245 Bulletin n° 1

TOUTE L'ÉQUIPE DE LA CIRCONSCRIPTION RHÔNE-ALPES
VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VOEUX POUR LA
NOUVELLE ANNEE

## Réabonnement

En ce début d'année, nous vous invitons à renouveler votre abonnement pour 1983. Afin de faciliter notre travail, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner votre réabonnement avant la fin du mois de Janvier. A cet effet, vous trouverez ci-joint un formulaire à remplir et à nous renvoyer avec le titre de paiement correspondant.
Nous vous remercions pour la confiance que vous nous témoignez.
Veuillez également répondre à l'enquête qui vous est proposée au verso du formulaire ; nous tiendrons compte de vos remarques.

Voici nos cinq éditions :

- *" ARBO-VITI RHONE-ALPES" concernera les productions fruitières, viticoles et maraîchères pour l'ensemble de la région Rhône-Alpes excepté le Bas-Vivrais et le Beaujolais qui font l'objet d'éditions spécifiques*
- *"GRANDES CULTURES" couvrira l'ensemble de la région Rhône-Alpes pour les cultures de céréales, maïs et colza*
- *" BEAUJOLAIS" spécifique à la viticulture en Beaujolais et dans les Côteaux du Lyonnais*
- *" BAS-VIVARAIS" pour les productions fruitières et viticoles dans la zone du Bas-Vivarais*
- *"PEPINIERES-JARDINS-ESPACES VERTS" destinée aux pépiniéristes et paysagistes pour la protection des plants ornementaux et fruitiers*

### TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS ET VIGNE

Les traitements d'hiver ont perdu ces dernières années de leur importance, du fait de l'efficacité accrue des produits phytosanitaires utilisés en végétation. Toutefois, bien qu'ils ne soient pas indispensables chaque année, ils restent très intéressants, surtout si l'on a connu des attaques graves de certains ravageurs ou maladies lors de l'année 1982. Dans tous les cas, ces traitements doivent venir en complément de mesures d'hygiène générale (prophylaxie) qui peuvent être effectuées lors de la taille : élimination des rameaux morts, des chancres, des fruits momifiés, désinfection par badigeonnage des plaies avec un enduit approprié (SANTAR, KANKERTOX 3, QUINOLATE 400).

Pour avoir une bonne efficacité, ces traitements doivent être effectuées sous certaines conditions : - pendant le repos complet de végétation
- par temps doux et sans vent
- avec une pulvérisation abondante autour de 1500 l/ha sur verger et de 500 l/ha sur vigne

De par les produits utilisés, ils sont polyvalents : insecticides et parfois fongicides



Imprimerie de la Circonscription RHONE-ALPES Le Directeur Gerant R. GIREAU Commission Paritaire de Presse N 477 AD

mais ils doivent être dirigés prioritairement contre des ennemis identifiés qui peuvent être les suivants :

SUR ARBRES FRUITIERS :

**Psylle du poirier** - Chaque année cet insecte occasionne des dégâts plus ou moins importants, surtout en région lyonnaise et il est difficile de l'éliminer pendant la période de végétation. Un traitement d'hiver a l'avantage d'être particulièrement efficace et de ne pas nuire à la faune auxiliaire. Ce traitement vise la destruction des femelles hivernantes juste avant qu'elles ne commencent à pondre. Cependant, nos observations et expérimentations des années précédentes démontrent **l'efficacité ovicide** du DNOC. En conséquence, il est souhaitable d'intervenir le plus tôt possible dès que 50 % des femelles sont prêtes à pondre, et lorsque les conditions climatiques (2ème jour à plus de 7° C) sont remplies. Si pour différentes raisons le traitement doit être différé, il n'en perdra pas pour autant son intérêt, **DANS LA MESURE OU IL INTERVIENT AVANT LES PREMIERES ECLOSIONS**

Si ce traitement est bien réalisé, il doit permettre d'éviter toute intervention spécifique contre le psylle jusqu'à l'apparition de la 2ème génération de larves (fin mai, début juin). Les parcelles traitées à l'automne avec un pyréthrinoïde de synthèse n'ont pas besoin d'une telle intervention.

Les produits utilisés seront soient :
- des colorants nitrés (DNOC) à 600 g de m.a./hl
- des huiles jaunes à condition qu'elles soient enrichies de façon à apporter au moins 600 g de DNOC/hl.

**Cochenille rouge du poirier, cochenille du murier, Pou de San José** - Ces insectes piqueurs qui peuvent, en cas d'attaques graves provoquer des dépérissements de charpentières ou même d'arbres entiers sont détruits efficacement par les huiles jaunes à raison de 2 à 3,5 l de produit commercial/hl sur arbres à pépins et de 1 à 1,75 l/hl sur arbres à noyaux. Les oléoparathions peuvent être utilisés plus tardivement sur ces insectes, du débourrement au stade C3. Nous rappelons que la lutte contre le Pou de San José est obligatoire sur toutes les espèces contaminables.

**Teigne des fleurs du cerisier, oeufs de pucerons cendrés du pommier et poirier, de pucerons verts du pommier et de pucerons verts du pêcher** - Les colorants nitrés à la dose de 600 g de DNOC/hl ont une efficacité intéressante. A noter qu'ils détruisent également mousses et lichens.

**Chenilles défoliatrices** - Les huiles de pétrole, les huiles jaunes, les colorants nitrés, les oléoparathions permettent de réduire les infestations printanières (de cheimatobie et d'hyponomeute entre autres) en éliminant les formes hivernantes (oeufs et chenilles).

**Araignées rouges** - Les colorants nitrés ou les huiles jaunes permettent de détruire une proportion intéressante des oeufs d'hiver.

SUR VIGNE :

**Excoriose, Esca** - Contre ces maladies, l'arsénite de soude à 625 g/hl sur excoriose et à 1250 g/hl sur esca reste le produit le plus performant. Ce produit étant très toxique, il convient de prendre de grandes précautions lors de son utilisation qui doit avoir lieu:

- au moins 10 jours après la taille (mais aussi le plus tôt possible en hiver).
- par temps doux, en absence de vent.
- avec port de gants et de vêtements protecteurs pour l'utilisateur.

Les colorants nitrés à 600 g/hl ont une certaine efficacité sur Excoriose, mais plus limitée.

**Cochenilles** - Les huiles jaunes sont efficaces à 2-3 l/hl ainsi que les colorants nitrés à 600 g de DNOC/hl. Ces traitements ont également une bonne action contre acariose et érinose.

***PSYLLE***

Les observations réalisées montrent que le stade de traitement des psylles femelles est atteint de manière exceptionnellement précoce du fait des conditions climatiques de début d'hiver dans la basse vallée du Rhône jusqu'à VALENCE. Dans les zones concernées de la Drôme et de l'Ardèche, on pourra donc intervenir dès réception du Bulletin lors d'une journée où la température aura atteint 7° C. Pour toutes les autres zones de Rhône-Alpes, il est encore trop tôt pour traiter. Un prochain bulletin situera l'évolution de ce ravageur.

# ABONNEMENTS

Pour vous abonner, remplissez le cadre correspondant à l'édition choisie.
Si vous désirez recevoir plusieurs éditions, complétez le cadre de chaque édition sélectionnée.
Si vous choisissez l'une des associations suivantes : **Arbo-viti Rhône-Alpes + Grandes Cultures ; Arbo-viti Rhône-Alpes + Pépinières, Jardins, Espaces Verts ; Arbo-viti Rhône-Alpes + Beaujolais**, nous vous accordons un tarif total préférentiel de 120 Francs.

Libellez votre chèque bancaire ou postal à l'ordre de **REGISSEUR DES RECETTES D.D.A.** Pour les chèques postaux, Compte n° 9431-17 A LYON, **ENVOYEZ-LE AVEC CETTE FICHE**, dûment remplie à :
**SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX** - 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3.

## ARBO-VITI RHONE-ALPES

☐ ABONNEMENT ☐ REABONNEMENT

TARIF INDIVIDUEL : 80 F
TARIF COLLECTIF : 70 F
(1 règlement pour 10 abonnés au moins)

NOM : .................................. PRENOM : ..................................
ADRESSE COMPLETE : ..................................................................
.........................................................................................

## GRANDES CULTURES

☐ ABONNEMENT ☐ REABONNEMENT

TARIF INDIVIDUEL : 70 F
TARIF COLLECTIF : 60 F
(1 règlement pour 10 abonnés au moins)

NOM : .................................. PRENOM : ..................................
ADRESSE COMPLETE : ..................................................................
.........................................................................................

## BEAUJOLAIS

☐ ABONNEMENT ☐ REABONNEMENT

TARIF INDIVIDUEL : 50 F
TARIF COLLECTIF : 45 F
(1 règlement pour 10 abonnés au moins)

NOM : .................................. PRENOM : ..................................
ADRESSE COMPLETE : ..................................................................
.........................................................................................

## BAS -VIVARAIS

☐ ABONNEMENT ☐ REABONNEMENT

TARIF INDIVIDUEL : 80 F
TARIF COLLECTIF : 70 F
(1 règlement pour 10 abonnés au moins)

NOM : .................................. PRENOM : ..................................
ADRESSE COMPLETE : ..................................................................
.........................................................................................

## PEPINIERES, JARDINS, ESPACES VERTS

☐ ABONNEMENT ☐ REABONNEMENT

TARIF INDIVIDUEL : 50 F
TARIF COLLECTIF : 45 F
(1 règlement pour 10 abonnés au moins)

NOM : .................................. PRENOM : ..................................
ADRESSE COMPLETE : ............................................. P 438
.........................................................................................

# ENQUÊTE AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES

(En cas d'abonnement collectif souscrit par l'intermédiaire d'une Coopérative, veuillez néanmoins nous renvoyer votre réponse à cette enquête).

Pour nous permettre de mieux connaître les problèmes qui vous intéressent et donc d'améliorer le contenu de nos bulletins, nous vous prions de bien vouloir répondre au questionnaire ci-dessous.

---

## QUELLES SONT LES CULTURES QUI VOUS INTÉRESSENT ?

(faire une croix dans les cases)

Arbres fruitiers
- pêcher ☐
- pommier ☐
- poirier ☐
- cerisier ☐
- prunier ☐
- abricotier ☐
- noyer ☐

Vigne ☐

Grandes Cultures
- céréales ☐
- maïs ☐
- colza ☐

Maraîchage ☐

Pépinières
- fruitières ☐
- ornementales ☐

---

## AVEZ-VOUS CONSTATÉ SUR VOTRE EXPLOITATION DES RÉSULTATS DÉCEVANTS APRÈS L'UTILISATION DE CERTAINS PRODUITS PHYTOSANITAIRES ?

culture : .............. parasite : ................ produit utilisé : .................

dose : ........................... date de traitement : ..................................

Commentaire : ..........................................................................

.........................................................................................

---

## Y A-T-IL DES SUJETS QUE VOUS SOUHAITERIEZ VOIR ABORDER PLUS LONGUEMENT DANS NOS BULLETINS ? (par rapport à ce qui est fait actuellement).

---

## UTILISEZ-VOUS LES RÉPONDEURS TÉLÉPHONIQUES DE NOTRE SERVICE POUR COMPLÉTER VOTRE INFORMATION ?

Si oui, quel répondeur appelez-vous ?

---

## AVEZ-VOUS CONSTATÉ DES DÉLAIS ANORMALEMENT LONGS POUR L'ACHEMINEMENT DE NOS BULLETINS PAR LES P.T.T. ?

Si oui, nombre de jours maximum d'acheminement ? ......................................

Cela arrive-t-il souvent ? ..............................................................